



POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

GESTION D'ACTIFS GLOBAL ALPHA LTÉE

Février 2026

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION..... 3

PRINCIPES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE..... 3

INTÉGRATION DES RISQUES DE DURABILITÉ DANS LE PROCESSUS DE DÉCISION D'INVESTISSEMENT..... 3

SURVEILLANCE DES RISQUES ESG 4

ENGAGEMENT ET VOTE PAR PROCURATION..... 5

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT DURABLE D' ACTIONS MONDIALES À PETITES CAPITALISATION 6

GOUVERNANCE..... 6

CONFLITS D'INTÉRÊTS 7

DIVULGATIONS DE DURABILITÉ 7

INITIATIVES INTERNES ET RESPONSABILITÉ SOCIAL DES ENTREPRISES (RSE)..... 7

INTRODUCTION

Cette politique décrit l'approche de Gestion d'Actifs Global Alpha Ltée (GACM) en matière d'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son processus d'investissement. Cette politique s'applique à toutes les stratégies, selon le cas.

Le comité ESG réexaminera cette politique au moins une fois par an et procédera aux mises à jour nécessaires.

PRINCIPES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

GACM estime que les questions ESG sont des facteurs de risque qui peuvent avoir un impact important sur la performance des investissements. La société soutient le concept selon lequel les entreprises peuvent améliorer leur valeur et rentabilité à long terme en gérant les risques ESG au sein de leur organisation. Par conséquent, dans son rôle de fiduciaire, GACM prend en compte les facteurs ESG dans la mesure où elle estime que ces facteurs ont un impact potentiel sur le profil de risque et/ou de rendement des portefeuilles d'investissement.

La politique d'investissement responsable de GACM suit les lignes directrices des Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies. Les PRI représentent des lignes directrices ambitieuses et volontaires pour les entités d'investissement qui souhaitent aborder les questions ESG.

GACM estime que les questions ESG peuvent affecter la performance des titres détenus dans ses portefeuilles d'investissement et, à ce titre, dans le respect de ses responsabilités fiduciaires, GACM s'engage à suivre les six principes énoncés dans les PRI, soutenus par les Nations Unies :

1. Intégrer les enjeux ESG dans l'analyse des investissements et des processus de prise de décision en matière d'investissement.
2. Intégrer les enjeux ESG dans les politiques et pratiques d'actionnariat
3. Chercher à obtenir des informations appropriées sur les questions ESG de la part des entités dans lesquelles elle investit.
4. Promouvoir l'acceptation et la mise en œuvre des principes dans le secteur de l'investissement.
5. Travailler ensemble pour améliorer l'efficacité de la mise en œuvre des principes.
6. Rendre compte de ses activités et des progrès réalisés dans la mise en œuvre des principes.

En plus d'être membre des PRI, GACM est membre de l'Association pour l'investissement responsable (RIA) en tant qu'affilié de Connor, Clark, & Lunn (CC&L) Financial Group et adhère aux recommandations du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC), désormais intégré aux normes climatiques du Conseil international des normes de durabilité (CIND).

INTÉGRATION DES RISQUES DE DURABILITÉ DANS LE PROCESSUS DE DÉCISION D'INVESTISSEMENT

GACM intègre l'ESG de façon holistique au sein du processus global de prise de décision en matière d'investissement. Ce processus inclut la sélection de thèmes d'investissement, l'analyse qualitative et quantitative, l'engagement et le vote par procuration.

Les facteurs ESG sont systématiquement intégrés dans les différents aspects de l'analyse d'investissement de GACM, y compris l'analyse (macro) économique, l'analyse sectorielle, l'analyse de la stratégie de l'entreprise et de la qualité de la gestion, la génération d'idées, l'analyse de l'évaluation du titre, la construction du portefeuille, le vote par procuration et l'engagement. Les facteurs ESG sont identifiés et analysés à l'aide d'un

outil interne de matérialité financière, afin de garantir que l'analyse se concentre sur les risques considérés comme financièrement importants pour une entreprise. Ceux-ci sont définis comme des risques susceptibles d'avoir des répercussions à court, moyen ou long terme sur les performances financières de l'entreprise. Il s'agit par exemple de facteurs liés aux changements climatiques, à la biodiversité, à la gestion du capital humain et à la bonne gouvernance, tels que ceux définis par le Sustainability Accounting Standards Board (SASB), le CIND, et les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC). En se concentrant sur les risques financiers matériels, l'analyse ESG supporte la prise de décision en matière d'investissement, en donnant la priorité aux facteurs qui influencent considérablement la création de valeur et l'atténuation des risques.

De plus, dans le cadre de son engagement à respecter les principes relatifs aux droits de l'homme, GACM intègre une cartographie des risques liés aux droits de l'homme au niveau national dans son cadre d'évaluation et d'analyse ESG. Ce processus identifie les entreprises dont le siège social est situé dans des juridictions considérées comme à haut risque en matière de violations des droits de l'homme afin de déterminer la nécessité d'une analyse renforcée de l'exposition de l'entreprise, de ses pratiques et mesures d'atténuation.

GACM utilise une méthodologie interne d'analyse et de notation ESG pour évaluer les risques et les opportunités ESG des titres potentiels et existants, laquelle combine une notation quantitative avec une analyse qualitative afin de garantir une compréhension approfondie de la performance ESG de chaque entreprise. L'équipe recueille des données ESG brutes sur les activités et les produits d'une entreprise par le biais de sites web, de rapports, et de réunions avec la direction. Chaque titre potentiel se voit attribuer une note dans cinq catégories : Rapports sur le développement durable, aspects environnementaux (E), sociaux (S), de gouvernance (G), et modèle d'entreprise et leadership. Ces notes individuelles sont combinées pour établir la notation globale de l'entreprise, qui doit atteindre un seuil minimal pour être incluse dans le portefeuille. Pour tous les titres du portefeuille GACM, ces informations sont conservées dans une base de données centralisée et sont accessibles pour l'ensemble de l'équipe d'investissement.

La notation ESG est ensuite intégrée dans le processus d'évaluation par le biais d'un ajustement du taux d'actualisation. Une notation ESG élevée indique un risque ESG plus faible, et les entreprises ayant une notation ESG élevée sont donc évaluées en utilisant un coût moyen pondéré du capital (CMPC) plus faible. Les entreprises ayant des notations plus faibles, et donc un risque ESG plus élevé, sont évaluées à l'aide d'un CMPC plus élevé. De cette manière, les risques ESG sont directement pris en compte dans l'évaluation de chaque titre par GACM.

À l'exception de certains fonds, GACM n'utilise pas de filtres d'exclusion lors de l'intégration des facteurs ESG dans le processus d'investissement et traite plutôt les risques ESG par le biais de ses activités internes de recherche, d'engagement et de vote par procuration.

SURVEILLANCE DES RISQUES ESG

GACM surveille quotidiennement et en temps réel les incidents liés aux facteurs ESG à l'aide d'une plateforme tierce de surveillance des risques ESG. Lorsqu'un nouvel incident lié à un risque est jugé important sur le plan financier, l'équipe d'investissement en est informée et la notation ESG de l'entreprise est ajustée en conséquence. Cette surveillance continue vise à s'assurer de l'exactitude et l'actualité des analyses ESG en identifiant les risques émergents dès leur apparition. En outre, l'équipe d'investissement examine régulièrement les actualités et les développements susceptibles d'affecter les sociétés du portefeuille.

Si la notation ESG d'une société investie tombe en dessous du seuil minimum, ou si de nouvelles informations ou incidents ont une incidence significative sur son évaluation ESG, GACM entamera une revue afin de

déterminer la marche à suivre appropriée. Conformément à son approche d'actionnariat actif, les sociétés présentant des incidents liés à des risques ESG matériels sur le plan financier ou dont les scores sont en baisse seront signalées pour engagement et peuvent être ajoutées à la liste interne d'engagement ESG. GACM communiquera avec la direction de la société pour évaluer la situation, évaluer l'importance financière de l'incident et établir un plan d'engagement visant à promouvoir des améliorations, le cas échéant. En cas de violations graves ou persistantes, l'investissement peut être réévalué et la société peut finalement être vendue ou exclue des portefeuilles GACM concernés, si cela est jugé dans le meilleur intérêt des investisseurs.

ENGAGEMENT ET VOTE PAR PROCURATION

GACM est un actionnaire actif et estime que l'engagement des actionnaires et le vote par procuration constituent un moyen efficace d'encourager les sociétés à accroître leur transparence, à renforcer la valeur à long terme pour les actionnaires et à atténuer les risques.

Pour la plupart des stratégies, l'engagement ESG s'articule autour de deux approches principales :

1. Les engagements axés sur la durabilité
2. Les engagements liés aux votes par procuration

L'équipe d'investissement de GACM communique activement avec la direction des entreprises dans lesquelles la société investit ou envisage d'investir au nom de ses clients. L'engagement axé sur la durabilité, principalement mené par les analystes de développement durable, fait partie intégrante du processus de recherche et d'investissement de la société. Il a pour objectif d'accroître la transparence, de recueillir des informations ESG pertinentes dans le cadre du processus de recherche en matière d'investissement et de partager les perspectives et les points de vue de la société sur les meilleures pratiques en matière de gestion des risques et opportunités ESG. GACM accorde la priorité à l'engagement auprès des sociétés détenues en portefeuille qui présentent des risques financiers ESG plus élevés et où un dialogue proactif peut avoir le plus d'incidence sur l'atténuation des risques ESG et la gestion des opportunités. Pour tous les engagements axés sur la durabilité, une liste interne des entreprises prioritaires en matière ESG est tenue à jour afin de suivre les engagements et les progrès réalisés par chaque entreprise. Cette liste est continuellement mise à jour à mesure que de nouveaux risques apparaissent et que l'équipe initie ou vend des positions.

Un engagement complet sur une question ESG particulière comprendrait des discussions ou des interactions multiples, substantielles et détaillées avec une entreprise (par exemple, des courriels, des réunions et des appels) sur une période de plusieurs mois ou années, en vue d'atteindre des objectifs d'engagement spécifiques définis au début du processus d'engagement. Chaque engagement est guidé par des sujets définis, et les progrès et discussions sont suivis dans le temps.

GACM considère que l'engagement auprès des entreprises est essentiel à son processus d'intégration ESG et adopte une approche proactive en ce qui a trait au vote par procuration en communiquant avec les sociétés lorsqu'elle envisage de voter contre les recommandations de la direction. Pour ce faire, GACM bénéficie du soutien de l'équipe centralisée d'intendance & d'engagement du Groupe financier CC&L, qui travaille avec l'équipe de placement pour exercer les droits de vote par procuration et mener des activités d'engagement sur les sujets liés au vote par procuration. GACM fait appel aux services de recherche et de vote par procuration d'Institutional Shareholder Services (ISS) pour l'aider à évaluer et à voter par procuration conformément à sa politique de vote personnalisée. En tenant compte des directives personnalisées de GACM, ISS prépare des recommandations de vote pour toutes les propositions sur lesquelles GACM est autorisé à voter. GACM estime que pour que son processus de vote par procuration soit efficace, une certaine flexibilité est nécessaire. C'est pourquoi la firme utilise des lignes directrices plutôt que

des règles et peut s'écarter de ces lignes directrices pour éviter des décisions de vote qu'elle estime contraires aux intérêts à long terme des actionnaires de l'entreprise. Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique de vote par procuration

GACM est également ouvert à la collaboration avec d'autres acteurs du secteur et/ou d'organisations de défense des intérêts pour promouvoir l'intégrité et la durabilité des marchés financiers. GACM estime que certaines questions ESG sont mieux traitées par le biais de la réglementation et de la politique publique et mènera des actions de plaidoyer dans les domaines où la firme pense pouvoir contribuer à la formulation des politiques publiques. Les activités de collaboration et de politiques publiques de GACM sont approuvées par le comité ESG. De plus, si nécessaire, GACM peut soumettre des propositions d'actionnaires lors des assemblées générales annuelles. Pour plus d'informations sur les dernières initiatives de collaboration et de politiques publiques, veuillez consulter le dernier Rapport sur l'investissement responsable de GACM.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT DURABLE D'ACTIONS MONDIALES À PETITES CAPITALISATION

Pour sa Stratégie d'investissement durable d'actions mondiales à petite capitalisation, GACM utilise le même processus d'intégration des facteurs ESG dans la recherche fondamentale, en plus d'incorporer des thèmes liés au développement durable et d'analyser l'alignement des revenus aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. De plus, l'exigence minimale de notation ESG pour les entreprises de la stratégie durable est plus élevée que pour les autres stratégies, car l'objectif du produit est de se concentrer sur les entreprises dont les produits ou services sont censés produire des résultats positifs en plus d'un rendement financier élevé. De plus amples informations sur cette stratégie sont disponibles dans le Rapport annuel de la Stratégie d'investissement durable d'actions mondiales à petite capitalisation.

GOVERNANCE

GACM a créé un comité ESG chargé de superviser le développement durable au sein de l'entreprise et ses pratiques d'investissement durable. Ce comité est composé de 8 membres, dont le Chef des placements et des membres seniors de l'équipe, qui se réunissent deux fois par an pour discuter des tendances, des processus et des développements liés à la responsabilité sociale des entreprises et à l'investissement responsable. Ce comité a pour objectif de fournir une supervision et des recommandations sur les thèmes liés à l'ESG. Le conseil d'administration reçoit des mises à jour ESG tous les trimestres et supervise en dernier ressort l'approche de l'entreprise en matière d'investissement responsable. Des informations complémentaires sur le comité ESG sont disponibles sur demande.

Au quotidien, la surveillance interne des pratiques ESG est assurée par le comité d'investissement. GACM dispose de deux analystes en développement durable qui soutiennent les équipes d'investissement en fournissant des recherches et des services liés à l'ESG.

De plus, tous les professionnels de l'investissement intègrent les considérations ESG dans leur analyse des investissements potentiels et existants lorsque ces informations sont disponibles, parallèlement à l'analyse financière traditionnelle, afin d'éclairer les décisions d'investissement. L'intégration des considérations ESG est motivée par la prise en compte des risques matériels en matière de développement durable et/ou d'ESG qui pourraient avoir un impact sur les rendements des investissements, plutôt que par des normes ou des principes éthiques spécifiques. Les professionnels de l'investissement peuvent tout de même investir dans des titres qui présentent des risques en matière de durabilité et/ou d'ESG, y compris lorsque les gestionnaires de portefeuille estiment que la compensation potentielle l'emporte sur les risques identifiés.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

GACM prend des mesures proactives pour anticiper les conflits d'intérêts raisonnablement prévisibles et pour évaluer l'importance de ces conflits. Les conflits d'intérêts réels ou potentiels, y compris ceux liés à l'investissement responsable, ont été traités par la mise en œuvre de contrôles et de procédures appropriés. La politique de GACM en matière de conflits d'intérêts a été consignée dans le manuel de politiques et de procédures.

DIVULGATIONS DE DURABILITÉ

UN PRI

En tant que signataire des UN PRI, GACM rend compte chaque année de ses activités d'investissement responsable, conformément au cadre de divulgation des PRI. Cette évaluation est disponible sur demande.

Vote par procuration

Les dossiers de procuration sont communiqués aux clients tous les trimestres et de plus amples informations sont disponibles sur demande.

Informations relatives au climat

Les informations relatives au climat publiées par GACM (rapport conforme aux recommandations du GIFCC, désormais intégré aux normes climatiques de l'ISSB), décrivent comment les risques et les opportunités liés au climat sont mesurés et gérés au sein de la firme et dans le processus d'investissement. De plus, GACM publie l'empreinte carbone de ses portefeuilles sur son site web à chaque trimestre.

Rapport sur l'investissement responsable

GACM rend compte chaque année des initiatives ESG de l'entreprise dans son rapport sur l'investissement responsable. Ce rapport est mis à la disposition du public sur le site web de l'entreprise.

Politique de vote par procuration

La politique de vote par procuration et les lignes directrices sur la rémunération de GACM sont mises à la disposition des clients sur son site web.

INITIATIVES INTERNES ET RESPONSABILITÉ SOCIAL DES ENTREPRISES (RSE)

GACM croit en la mise en œuvre du même type d'actions au sein de la firme que celles qui sont attendues de ses sociétés en portefeuille. GACM a mis en place des initiatives qui renforcent son engagement en tant qu'investisseur responsable. Le comité ESG est chargé de superviser et d'examiner la mise en œuvre des initiatives de RSE dans l'ensemble de l'entreprise afin de garantir une bonne responsabilité sociale. La firme est guidée par la politique de responsabilité sociale de CC&L Financial Group. Cette politique est gérée et maintenue par un groupe de travail centralisé sur les pratiques commerciales socialement responsables afin de contribuer à l'élaboration du programme de pratiques commerciales concernant des questions telles que la santé et le bien-être, la diversité et l'inclusion, ainsi que la durabilité environnementale.



Robert Beauregard, Chef des placements